

## Communication N° 14 - 2014 au Conseil communal

Séance du 24 septembre 2014

### **Réorganisation des locaux de la Vigne Ouverture d'un compte de crédit d'études pour les dépenses d'investissement du patrimoine administratif**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 93'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La Ville de Pully a fait analyser en 2011 les besoins des différents services techniques communaux en termes d'infrastructures, afin de définir une stratégie d'optimisation des locaux et de regroupement des activités.

Concernant la Vigne, l'étude a montré que ses activités sont dispersées sur l'entier du territoire communal dans neuf lieux différents. De plus, trois de ces sites doivent être libérés prochainement ; il s'agit des locaux de la PCi à la Clergère, de l'Hôtel de Police et du Prieuré.

Les activités installées au Prieuré doivent être déplacées afin de permettre la rénovation du bâtiment à l'horizon 2018. Les locaux de l'Hôtel de Police doivent être libérés et adaptés aux nouvelles normes de procédures pénales et à la loi sur le travail à l'horizon

2017-2018. A propos des surfaces occupées dans les locaux de la PCi à la Clergère, ces locaux devraient être libérés et restitués à la PCi pour fin 2015.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de lancer une étude plus approfondie sur les futurs locaux de la Vigne.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre l'attribution de mandats pour l'étude d'un avant-projet architectural et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis (crédit d'ouvrage).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 24 septembre 2014